



Bien vendre ses truffes d'automne

Objectifs	Acquérir les connaissances nécessaires à la préparation, à la commercialisation, et à la valorisation des truffes d'automne conformément aux réglementations en vigueur. Formation obligatoire pour suivre la formation « Contrôleur aux truffes »	
Public/ Prérequis	Présentation d'un justificatif d'adhésion à une association affiliée à la FFT	
Durée, dates, lieux	Du 7 au 8 octobre 2019 au CFPPA de l'Aube, site de Crogny	
Modalités pédagogiques	Apports théoriques en salle et applications pratiques, dispensés par des professionnels de la trufficulture.	
Intervenants	Claude BARBIER – Vincent DECHAUX – Henri FROCHOT	
Contenu	<p>1ère journée (8H00 – 12H ; 13H00 – 17H) Contrôles : Claude Barbier, 8 H30- 10 H ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déroulement d'un contrôle • Responsabilité du contrôleur « truffe » • Norme truffes fraîches • Emballages, conservation des truffes au froid avant la vente • Droits et devoirs des organisateurs de marchés <p>Techniques de vente : Vincent Dechaux 10 H – 12 H</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de stands types • Etiquetage légal • Créer un fichier clientèle et le gérer • Exemples d'outils de communication • Gestion des brisures • Conservation des truffes avant la vente <p>Réglementation : Vincent Dechaux 13H-17 H</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pièces à fournir aux autorités • Risques en cas de fraude • Conformité des balances • Droits devoirs et risques pour le vendeur, la loi • Vente, facturation • Responsabilités du vendeur • Exporter, la législation en Europe, hors Europe 	<p>2ème journée (8H00 – 12H ; 13H 00 – 17H) : Henri FROCHOT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tri et nettoyage des truffes • Détermination de l'espèce • Détermination de la qualité après canifage • Détection des défauts et de la présence de parasites • Elimination des petits défauts et des truffes défectueuses • Calibrage des truffes <p>• Répondre aux questions des acheteurs : jeu de 50 questions - réponses</p>

Nombre de participants	Formation ouverte à partir d'un groupe de 10 personnes minimum et 15 personnes maximum
Hébergement et repas	Hébergements possibles à proximité du CFPPA, aux frais des participants Repas : joindre un chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EPL de l'Aube
Evaluation	- Bilan en fin de formation avec les stagiaires (enquête de satisfaction) - Remise d'une attestation de suivi de formation.
Coûts	300 € net de taxes. Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le 27 septembre 2019 Pour les personnes souhaitant bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite est le 27 août 2019. Attention, pas d'aide Région pour cette formation.
Inscriptions	CFPPA de l'Aube - Site de Crogny Rue des Etangs 10210 LES LOGES MARGUERON Tel : 03 25 43 75 73 courriel : cfppa.crogny@educagri.fr